

Annexe - Equipements publics

27.05.2022

1 Introduction

Selon le guide pour l'aménagement régional, le canton a prévu d'élaborer un plan sectoriel des infrastructures publiques afin d'optimiser la localisation des équipements publics importants dans le cadre de la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Dans l'intervalle, les régions peuvent déjà évaluer les besoins en nouveaux équipements publics d'importance régionale pour les 5 à 10 prochaines années.

Afin de privilégier une approche pragmatique, la présente étude se concentre sur les intentions et projets existants d'importance régionale, qui sont les résultats de discussions et de processus s'étendant sur plusieurs années (faisabilité et financement, disponibilité des terrains, synergies avec d'autres infrastructures, etc.). L'objectif est de remonter les éléments nécessaires dans le plan directeur régional (PDR), à savoir les sites d'implantation propices, afin de soutenir la légalisation des équipements au niveau local. L'étude ne procède dès lors pas à une évaluation exhaustive des besoins en infrastructures publiques, mais réalise une analyse des sites privilégié sous l'angle de l'aménagement du territoire et en coordination avec les autres projets du PDR.

2 Etat des lieux

Le présent chapitre expose un bref état des réflexions en cours par catégorie d'équipement public.

Equipements culturels

L'offre culturelle de la Veveyse se caractérise par de nombreuses activités portées principalement par des acteurs privés : cinéma, galeries d'art, escape game, visites de fromagerie, ateliers créatifs, etc. (cf. annexe Rapport « Axe Tourisme »). Toutefois, un manque d'infrastructure d'importance régionale est identifié dans ce domaine.

On peut relever la salle de spectacles Univers@lles à Châtel-St-Denis, dans laquelle sont programmés des spectacles professionnels et les différentes salles polyvalentes des communes de la Veveyse accueillant des manifestations culturelles d'importances locale à régionale. Lors de l'atelier « enjeux » (06.03.21), plusieurs participants ont mentionné ce manque d'infrastructures et manifesté leur intérêt pour développer la création artistique et culturelle par l'intermédiaire d'un nouvel équipement (résidence d'artiste ou musée par exemple). Le développement d'une infrastructure à vocation culturelle améliorerait également l'accueil des excursionnistes et touristes en Veveyse en cas de mauvais temps. A ce titre, un groupe de travail développe actuellement un projet de centre culturel en lien avec l'émigration fribourgeoise en Amérique latine (« Maison des Amériques ») à Châtel-St-Denis. L'implantation de ce projet reste encore à préciser.

Equipements santé-social

Le district comprend plusieurs infrastructures dans le domaine de la santé et du social, réparties entre la Haute et Basse-Veveyse et rassemblées sous l'égide de l'association de commune Réseau Santé et Social de la Veveyse. Parmi elles, on peut mentionner plusieurs structures d'accueil de la petite enfance, une dizaine d'écoles primaires avec structures d'accueil parascolaires, un cycle d'orientation (CO), deux établissements médico-sociaux ainsi qu'un centre médical.

Le développement d'un pôle santé sur le site de l'ancien hôpital à Châtel-St-Denis est par ailleurs en cours de réalisation. Pour le développement futur du cycle d'orientation (env. 4 à 5 classes supplémentaires à l'horizon 2030), le renforcement/extension des infrastructures existantes est pour l'instant privilégié.

Equipements de sport et de loisirs

En matière d'équipements de sport et loisirs, chaque commune de la Veveyse dispose d'installations d'importance locale (terrains de sport, aires de jeux, etc.) et plusieurs infrastructures d'importance régionale à extrarégionale sont à recenser, telles que le complexe sportif de Lussy, la piscine à Châtel-St-Denis ou les installations sportives à Bossonens. Ces équipements sont complétés par les installations touristiques et de loisirs d'envergure, principalement situées dans le pôle touristique d'importance cantonale.

Des réflexions sont par ailleurs en cours concernant la création d'une nouvelle piscine ou le développement de la piscine existante. A noter qu'un projet de diversification 4-saisons est également planifiée dans la station des Pacots-Rathvel, prévoyant la restructuration des installations de sports d'hiver ainsi que la création d'un centre d'activités estivales sur le thème de la forêt (« Wood World »).

En raison de leur statut spécifique, les stands de tir sont traités à part (voir chapitre 4).

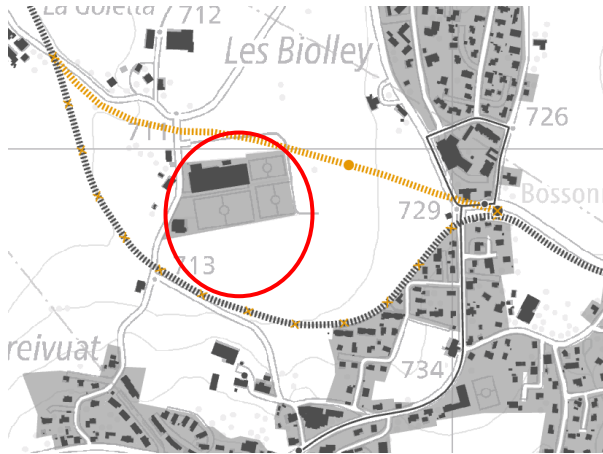
3 Evaluation des sites potentiels

Dans le cadre des séances de travail du PDR (ateliers « enjeux » et « stratégie », groupes techniques, entretiens avec les communes, séances de COPIL), plusieurs sites sont ressortis des discussions pour l'accueil d'un nouvel équipement régional.

Ces sites sont ciblés pour différentes raisons : disponibilité foncière (propriété communale, droit d'emption, etc.), préexistence d'infrastructures publiques, nouvelle opportunité générée par le développement des transports en commun (TC), etc. Ils sont parfois le résultat de plusieurs années de réflexion et négociation menées tant au niveau communal que régional.

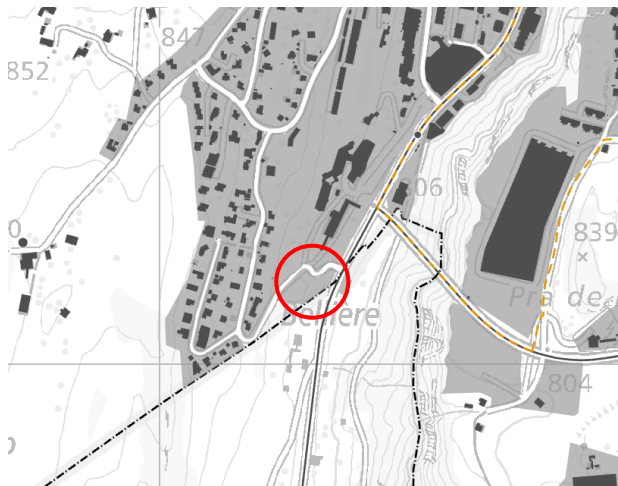
Sites presentis et leurs points forts :

Bossonnens, Les Clos



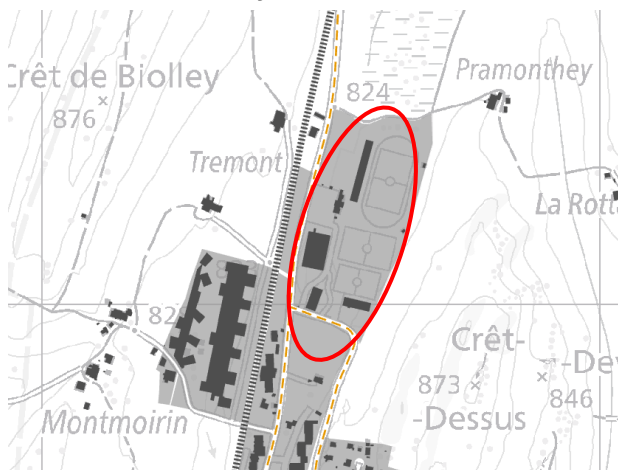
- Infrastructures sportives existantes, avec projet de développement porté par les propriétaires
- Opportunité créée par le déplacement de la gare, en lien avec la création d'un quartier modèle et d'un pôle multimodal
- Accessibilité future optimale en TC
- Intentions de développement inscrites dans la planification locale

Châtel-St-Denis, La Racca



- Réserves en zone d'intérêt général, de propriété communale
- Desserte en TC de bonne qualité (niveau D selon évaluation du service de la mobilité), amélioration envisagée (ligne de bus urbaine)
- Connexion directe à l'autoroute
- Institution à vocation sociale à proximité
- Renforcement du pôle touristique cantonal

Châtel-St-Denis, Lussy



- Réserves en zone d'intérêt général, de propriété communale
- Installations sportives existantes, notamment utilisées par les élèves du CO
- Desserte en mobilité douce sécurisée, amélioration de la desserte en TC envisagée (ligne de bus urbaine)
- Renforcement du pôle touristique cantonal

En matière d'aménagement du territoire, ces trois sites présentent les caractéristiques suivantes :

Site	Zone à bâtir	Ext. PDCCom	Ext. TU PDCant	Accessibilité	Protection NPP	SDA	Sites pollués	DN
Bossonnens Les Clos	x	✓	x	MD/TC : fort potentiel (nouvelle gare) TIM : à préciser	✓ Site construit d'importance régionale, échappée dans l'environnement (a)	x	x	x
Châtel-St-Denis La Racca	✓ zone d'intérêt général	-	-	MD : à améliorer TC : bonne, amélioration envisagée TIM : très bonne	x	x	x	x
Châtel-St-Denis Lussy	✓ zone d'intérêt général	-	-	MD : bonne TC : insatisfaisante, amélioration envisagée TIM : moyenne	✓ Périmètre archéologique	x	x	x

Tableau 1 : analyse des sites sous l'angle de l'aménagement du territoire.

Zone à bâtir = situé en zone à bâtir

Ext. PDCCom = situé dans une extension de la zone à bâtir au plan directeur communal

Ext. TU PDCant = situé dans une extension du territoire d'urbanisation au plan directeur cantonal

Protection NPP = situé dans un inventaire de protection de la nature, du paysage ou du patrimoine bâti et archéologique

SDA = situé sur des surfaces d'assolement

Sites pollués = situé sur un site pollué

Dangers naturels = situé en zone de dangers naturels

Cette évaluation démontre qu'aucune contrainte majeure n'empêche le développement d'équipement sur ces sites. Elle permet toutefois de mettre en évidence les composantes territoriales dont il s'agira de tenir compte dès la planification de chaque projet (amélioration de l'accessibilité, patrimoine, etc.).

4 Stands de tir

La Veveyse compte quatre stands de tir situés à Attalens, Châtel-St-Denis, Le Crêt et Porsel, utilisés par des sociétés locales et lors des tirs obligatoires. En matière d'aménagement du territoire, les besoins sont liés à leur régularisation :

- Attalens : en zone agricole, volonté d'affecter à la zone spéciale lors de la révision du PAL.
- Châtel-St-Denis : affectation à la zone spéciale en cours, projet d'aménagement de nouvelles lignes de tir, installation concernée par plusieurs biotopes.
- Le Crêt (La Verrerie) : affectation à la zone spéciale en cours, volonté d'ajouter une nouvelle ligne de tir (petit calibre).
- Porsel (Le Flon) : affectation à la zone agricole, régularisation de l'affectation à prévoir.

La régularisation des stands de tir permettra de pérenniser ces installations ainsi que d'assurer un avenir aux clubs de tir sportif et de continuer à répondre aux besoins militaires.

Pour les développements ultérieurs, une réflexion commune gagne à être menée afin d'optimiser l'évolution de ces installations. Il s'agit de en particulier de privilégier les sites accessibles et permettant un respect aisé des exigences en matière de protection contre le bruit, de protection des sols et minimisant les conflits avec les milieux naturels et paysagers sensibles.

Après coordination avec le service de l'environnement (SEn), il ressort que tous les stands de tir en activités sont équipés afin de limiter la pollution des sols (pare-balles artificiels) et les anciennes installations de tirs ne nécessitent pas de mesure d'assainissement. Le stand du Crêt (en activités) nécessite une mesure d'assainissement, qui sera exigée au moment de la cessation des activités (les besoins et le calendrier des assainissements sont déterminés par le SEn). Aucune tâche en la matière ne doit dès lors être remontées dans le PDR.

5 Intégration dans le PDR

Sont intégrés dans le PDR les options d'implantation pour de nouveaux équipements. Les équipements existants ou en cours de construction ne sont pas concernés. Chaque site potentiel fait l'objet d'une mesure au PDR et figure sur la carte de synthèse :

141 - Equipement régional à Bossonnens

142 - Equipement régional à Châtel-St-Denis (La Racca)

143 - Equipement régional à Châtel-St-Denis (Lussy)

Les mesures proposées définissent les conditions-cadre nécessaires au développement des équipements (notamment en matière d'accessibilité) et veillent à la coordination avec les autres projets d'importance régionale du PDR. En raison de l'état des réflexions, elles restent à un niveau général. La planification détaillée sera réglée au niveau local, en fonction du résultat des études de faisabilité et opportunité. De même, bien que les sites soient pressentis pour certains types d'équipement, leur vocation n'est à ce stade pas précisée de manière contraignante dans les mesures de manière à laisser une certaine marge de manœuvre au moment de leur valorisation. Le projet de PDR propose une adaptation du territoire d'urbanisation pour le site à Bossonnens.

La thématique des stands de tir fait également l'objet d'une mesure et les installations sont représentées sur la carte de synthèse :

144 - Stands de tir

Cette mesure a pour principal objectif de pérenniser les infrastructures existantes, en identifiant d'une part celles dont l'affectation doit être régularisée (Porsel et Attalens), et en incitant d'autre part les communes à ne pas planifier de mesure compromettant l'avenir de ces installations. La mesure 144 pose également les premières bases pour une planification à caractère intercommunal en cas de volonté de développer l'un ou plusieurs des stands de tir (privilégier les sites accessibles et minimisant les nuisances en matière de protection contre le bruit, des sols et des milieux sensibles).

A noter que le projet touristique 4-saisons, en raison de son statut particulier (implantation hors zone à bâtir, imposée par sa destination), figure également sur la carte de synthèse.

6 Références

Plan directeur régional de la Veveyse - Rapport Axe tourisme, HEG-Arc, imvt, 2021

Guide pour l'aménagement régional, Etat de Fribourg, 2021

Plan directeur cantonal, thèmes T118 et T125, Etat de Fribourg, 2020

Planifications locales des communes de la Veveyse